

**Tableau 3**

**Infractions qui contribuent le plus à l'Indice de gravité de la criminalité et leur contribution au taux de criminalité**

	Contribution à l'Indice de gravité de la criminalité	Contribution au taux de criminalité traditionnel <sup>1</sup>
	pourcentage	
Introduction par effraction	24,9	10,2
Vol de moins de 5 000 \$	12,4	25,6
Vol qualifié	11,2	1,5
Vol de véhicules à moteur	7,1	6,5
Méfait	6,4	16,6
Fraude	5,5	3,9
Agression sexuelle de niveau 1	2,5	0,9
Voies de fait de niveau 1	2,4	7,9
Voies de fait de niveau 2	2,4	2,4
Homicide	2,3	0,0

1. Le taux de criminalité traditionnel exclut les délits de la route prévus au *Code criminel*, les infractions relatives aux drogues et les infractions aux autres lois fédérales.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.